



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Filière administrative

Question écrite n° 45052

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation des secrétaires généraux des villes de 20 000 à 40 000 habitants. En effet, le régime indemnitaire des cadres d'emploi dans la fonction publique territoriale n'est pas homogène et ne correspond pas aux responsabilités des personnels. Ainsi un secrétaire général qui a autorité sur certains techniciens percevra un traitement inférieur à ceux-ci. Dans ces conditions il lui demande quelles dispositions concrètes peuvent être adoptées de façon à réduire cet écart.

Données clés

Auteur : [M. Rousset-Rouard Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45052

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5867